



AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement numéro 15-2020 modifiant le Règlement numéro 15 concernant l'allocation des frais de déplacement

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 3 juin 2020, le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement est de modifier le taux de l'allocation des frais de déplacement des élus pour qu'il soit applicable selon la convention collective des employés en vigueur.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 19 juin 2020.

ANNICK LAFONTAINE
Assistante greffière